

BERTRIMONT INFOS



N° 18

SOMMAIRE

1. Le mot du maire

2. Quelques infos

- Mairie et salle des fêtes
- Etat civil
- Réhabilitation du bâtiment communal
- Le cimetière

3. La vie communale

- Extraits des délibérations du conseil municipal
- Le repas des anciens
- Les Anciens combattants
- Noël 2018
- Vœux 2019
- La médiathèque
- Bébés livres
- L'espace jeunes
- Programme 2019/2020 de l'Espace Jeunes

4. La vie Associative

- La Joie de Vivre
- Bertrimont Loisirs

5. Infos diverses

- Le site ANTS
- Carte d'identité et passeport
- L'urbanisme
- Documents à conserver
- Les gendarmeries
- Site internet

LE MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur,

Déjà le Bertrimont infos n°18, retraçant la vie de notre commune depuis 1 an.

Nos deux associations locales contribuent largement à l'animation de notre commune, merci à leurs membres, ainsi qu'à Mme RAMOIN, Présidente de la Joie de Vivre et M. LACAILLE, Président de Bertrimont Loisirs.

Le conseil municipal, comme les années précédentes, n'a pas voté de hausse des impôts locaux.

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, je vous invite à découvrir la médiathèque et à utiliser les services de l'Espace Jeunes (15 adolescents et 20 « 3-10 ans » en bénéficient aujourd'hui).

En ce qui concerne les travaux, des cavurnes et un colombarium ont été installés dans le cimetière.

Le site internet a été modifié, plus clair et plus complet, il attend votre visite !

L'installation de la vidéoprotection ne devrait pas tarder.

Notre projet au cœur du village (anciennement Meersman) va bientôt démarrer, l'appel d'offres est en cours et les travaux seront terminés avant la fin de l'année.

Des dépenses nouvelles à prévoir, la défense incendie sera à compléter. Les évolutions réglementaires coûtent souvent très cher aux communes !

La fibre optique arrive ! Dans le premier semestre 2020, il vous sera possible de vous raccorder (avec un abonnement).

Le projet AQUIND suit son cours. Vous êtes invités le 1^{er} septembre prochain à venir voter en mairie. Il me paraît normal que la population s'exprime sur un projet qui dépasse la gestion habituelle d'une commune.

Bonnes vacances !

Votre maire,
Jean-Luc CORNIERE

QUELQUES INFOS...



Tarif de la salle communale :

- Vin d'honneur : 80 €
- Réunion : 100 €
- 1 journée : 125 €
- 2 jours : 200 €

Documents à fournir lors de la réservation :

- Signature du contrat de location en mairie
- Le chèque de règlement de la salle
- Un chèque de caution de 100 € (ménage)
- Un chèque de caution de 150 € (détériorations)
- Une attestation d'assurances

AVIS

Durant la période estivale, la mairie sera **OUVERTE le JEUDI**,
aux dates suivantes :

- | | |
|--------------|-----------|
| • 04 juillet | • 01 août |
| • 11 juillet | • 08 août |
| • 18 juillet | • 22 août |
| • 25 juillet | • 29 août |

En juillet et août,
la mairie est ouverte le jeudi aux horaires habituels soit de 17h à 19h
A partir du 3 septembre ouverture normale le mardi et jeudi.



ATTENTION !

Pour la rentrée 2019/2020
Les inscriptions pour les
transports scolaires sont à
faire avant le 31 juillet
www.normandie.fr/transport-scolaire

ETAT CIVIL

NAISSANCES



April GOULEY
Le 21 octobre 2018

Isalys NEVEU
Le 18 janvier 2019



Jules HUREL
Le 3 mars 2019

Marcus CORNIERE
Le 27 juin 2019

MARIAGE

**Maxime CORNIERE
et
Marion NOEL**



DECES

Madame Simone MAUGER
Le 4 novembre 2018



Réhabilitation du bâtiment communal et aménagement parcellaire



Avec les subventions suivantes :

- Département de la Seine-Maritime : 87 500 €
- D.E.T.R : 142 215 €
- Communauté de Communes Terroir de Caux : 10 000 €

LE CIMETIERE



Les tarifs :

- Concession (trentenaire) : 2 places : 50 € 3 places : 75 €
- Concession (cinquantenaire) : 2 places : 100 € 3 places : 150 €
- Colombarium (trentenaire) : 500 €
- Caverne (trentenaire) : 500 €

INSTALLATION D'UN COLOMBARIUM ET DE NOUVELLES CAVURNES DANS VOTRE CIMETIERE



Extraits des délibérations du conseil municipal



Conseil municipal du 9 octobre 2018

- *Décision modificative alarme médiathèque*
- *Décision modificative vidéoprotection*
- *Décision modificative panneaux électoraux*
- *Modification du règlement intérieur de la salle communale*
- *Avoir pour reprise de l'ancien photocopieur*
- *Participation de la commune à la destruction des nids d'hyménoptères*
- *Contrat de l'agent d'entretien*
- *Commission de contrôle des listes électorales*
- *CDG 76 : Contrat groupe assurances statutaires*
- *CDG 76 : Protection sociale complémentaire*
- *Communauté de Communes Terroir de Caux : rapport de la CLECT*
- *Communauté de Communes Terroir de Caux : Attribution de compensations définitives*
- *Communauté de Communes : Adhésion à la mutualisation proposée par la Communauté de Commune Terroir de Caux, pour le contrôle de débit et la géolocalisation des points d'eau incendie*
- *Communauté de Communes : Adhésion à la mutualisation proposée par la Communauté de Commune Terroir de Caux pour la réalisation de travaux de défense incendie*
- *Communauté de Communes Terroir de Caux : modification des statuts compétences eau et assainissement*

Conseil municipal du 6 décembre 2018

- *Commission d'appels d'offres projet Réhabilitation bâtiment communal*
- *Décision modificative alarme médiathèque*
- *Décision modificative vidéoprotection*
- *Décision modificative panneaux électoraux*
- *Décision modificative trop perçu DGF*
- *Décision modificative Dépôt et cautionnement reçu*

Extraits des délibérations du conseil municipal (suite)

Conseil municipal du 14 mars 2019

- *Compte administratif 2018 de la commune*
- *Compte de gestion 2018 de la commune*
- *Affectation des Résultats 2018*
- *Enveloppe des subventions 2019*
- *Demande de dons pour voyage scolaire*
- *Attributions de compensations provisoires 2019*
- *Création d'une commission de travaux*
- *Projet AQUIND : référendum local et demande de subvention*
- *Contrat agent d'entretien*
- *Participation classe de neige 2020*
- *Modification contrat salle MTO*

Conseil municipal du 2 avril 2019

- *Contributions directes 2019*
- *Imprimé 1259 et 3 taux de référence 2019*
- *Subventions 2019*
- *Budget primitif 2019*
- *Subventions fonctionnement et investissement 2019*
- *Fonds concours voirie*
- *Contrats médiathèque, animation*
- *Permis d'aménager sur propriété MEERSMAN*

Conseil municipal du 20 juin 2019

- *Décision modificative BP 2019*
- *Fonds de concours travaux ASTEN*
- *Extension de réseau SDE 76, décision modificative*
- *Conseiller en Energie Partagée : choix de la prestation et convention*
- *Composition de la CDC Terroir de Caux en 2020*
- *Fonds de Solidarité Logement*
- *Point sur dossiers en cours :*
 - *Vidéoprotection*
 - *Réhabilitation du bâtiment communal*
 - *Interconnexion : référendum*



LE REPAS DES ANCIENS

**Le dimanche
18 novembre 2018**



Notre Doyenne :

Mme Marcelle MORISSE

Notre Doyen :

M. Claude OUINE



Pour 2019,
Rendez-vous
le
17 novembre

LES ANCIENS COMBATTANTS



11 novembre



Noel 2018



Le 14 décembre 2018

Spectacle pour les enfants
de la commune,
remise des jouets et
remise des cartes cadeaux
pour les adolescents.



Spectacle
« Noël autour du monde »



Interprété par l'association

**A TES SOUHAITS
PRODUCTIONS**



VOËUX 2019

Vœux le 4 janvier 2019



Concours
illuminations



Concours maisons
fleuries



1^{er} prix :
M. ou Mme OLIVIER
2^{ème} prix :
M. ou Mme MOREAU
3^{ème} prix :
M. BONAMY

1^{er} prix :
Mme LANGLOIS
2^{ème} prix :
M. GOGNET
3^{ème} prix :
Mme TROPHARDY



Accueil des nouveaux habitants

LA MEDIATHEQUE

+ de 3 000 livres, périodiques...

Romans, documentaires, BD, mangas, livres d'images,...

Nos périodiques :

Marmiton,
L'ami des jardins,
Auto-moto,
Sciences et vie Junior,
Astrapi,
Les belles histoires,
Mes premiers j'aime lire,
60 millions de consommateurs,



Un espace informatique

- Accès internet
- Traitement de texte, tableur
- Possibilité de scanner ou de photocopier vos documents

La grainothèque

Le principe de la grainothèque
PRENEZ, servez-vous les semences sont mises à la disposition de tout le monde.
DEPOSEZ, si vous le souhaitez, partagez vos graines de production : légumes, fruits, fleurs.
Toutes sont les bienvenues



**Cotisation annuelle
pour toute la famille
5 euros / an / famille
de Bertrimont
10 euros / an / famille
hors commune**

Horaires d'ouverture :

**Mardi
16h30 - 18h30
Mercredi
15h00 - 18h00
Jeudi
16h30 - 18h30**

**et le dernier
samedi du mois
de 10h à 12h**

**Heure du conte
le dernier samedi du mois
à 11h**



**Contacter Karine
au 02 35 32 10 01 ou 06 43 22 86 41**

communedebertrimont@orange.fr

<https://www.facebook.com/BertrimontMediatheque>

LES EXPOSITIONS

AU PORT.....

Du mardi 18
septembre
au
mercredi 17
octobre 2018



JARDINER
NATURELLEMENT

du jeudi
7 mars 2019
au jeudi
11 avril 2019

SAUVONS LES ABEILLES

du mercredi 17 avril 2019 au mercredi 29 mai 2019

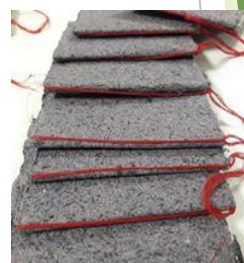
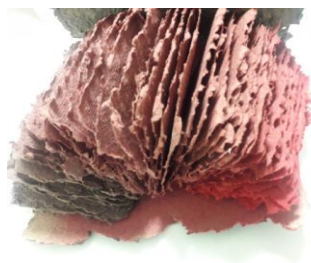


LA MEDIATHEQUE

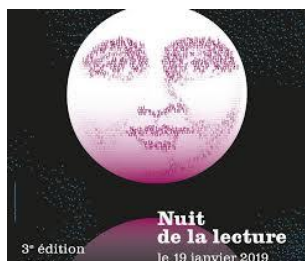


« Le papier autrement »

du mercredi 28 novembre 2018
au jeudi 10 janvier 2019



LA MEDIATHEQUE



ESCAPE GAME
le
19 janvier 2019



Une récompense pour Kévin

Kévin MASSELINE récompensé par le conseil municipal au titre de sa fidélité à la médiathèque de Bertrimont (durant l'année 2018, il a emprunté 264 livres

Bravo à lui !



POUR VOS VACANCES...

NOUVEAU CETTE ANNEE,
A partir du 16 juillet..

Rêve de plage à Bertrimont !!!

Transats, bouquins, baby-foot, table de ping-pong,...

La médiathèque sera ouverte de 15h00 à 18h00

les mercredis 3 et 10 juillet

Les mardis, mercredis, jeudis 16, 17, 18, 23, 24, 25 juillet

Les mardis, mercredis, jeudis 20, 21, 22, 27, 28, 29 août



**La médiathèque sera fermée
du lundi 29 juillet au lundi 19 août.**

BEBES LIVRES

Un jeudi matin
sur deux
de 10h30
à 11h30



pour nous,
petits lecteurs
de moins de 3 ans,
accompagnés
de nos nounous,
parents,
grands-parents...
Des histoires,
des comptines,
de la musique....



L'ESPACE JEUNES

L'année 2018-2019 se termine déjà. De nombreuses activités, sorties autour du thème « les 4 éléments : feu, eau, air, terre. ».

Nous avons accueilli 17 enfants âgés de 3 à 10 ans, 15 ados de 11 à 16 ans.

Ces quelques photos pour partager avec vous, ces moments de bonheur, de rire, de plaisir, de réalisations, de création, de travail... Nous remercions les parents, les employés communaux : Sandrine, Sonia, Nicolas P. et Nicolas C. pour leur aide tout au long de l'année, ainsi que la municipalité.

Dans ce bulletin, vous découvrirez le nouveau thème abordé pour l'année 2019-2020.



Soyez curieux et faites découvrir l'espace jeunes à vos enfants.

Nous sommes à votre disposition et nous serons ravis de vous présenter les activités futures.

A bientôt !
L'équipe d'animation



L'ESPACE JEUNES

PISCINE
19 septembre 2018
une rentrée très sympa



Journée du Patrimoine
le 26 septembre :
musée de la Forge à
Saint-Pierre-Bénouville



L'ESPACE JEUNES

Musée des
Sapeurs-Pompiers à
Montville



Ils sont trop beaux !!!



Jeu de l'oie version pompiers



L'ESPACE JEUNES

19 décembre 2018
Fabrication de papier



le 30 janvier 2019
Ludokiosque



L'ESPACE JEUNES



Le Son d'argile
le 27 février sous le
soleil, les enfants ont
modelé des ocarinas



Couture
pour
la fête des
mères



Les jeux,
le goûter

L'ESPACE JEUNES

Carnaval Val de Saône
Aqua blue mars 2019 :
de sa conception
au défilé



Pédalo et golf
Juin 2019



ESPACE JEUNES

TOUT AU LONG DE L'ANNEE ...

Mercredi sous la neige



Atelier cuisine : 17 octobre 2018, 9 janvier et 27 mars 2019



Fin avril, les
premières
plantations
entre deux
averses



ESPACE JEUNES

SOIREEES ADOS



Escape game
23 novembre 2018



Blind test
1er février



Au programme de cette année 2019-2020



Pour les 3-10 ans

Visite du Moulin de l'arbalète
à Saint Maclou de Folleville

Tataki-zomé avec Jane

« La Forêt version Monumentale »
(sortie Forêt Verte - Houpeville)

Couture zéro déchet avec Sonia

Faune en fil avec Emilie Bredel

Le jardin des sculptures
au château de Bois-Guilbert

Des ateliers culinaires, des activités
artistiques, des jeux de société, des jeux
extérieurs seront proposés aux enfants..

Nous n'oublierons pas de fêter Noël,
l'Épiphanie, Mardi gras, Carnaval, la fête
des mères, la fête des pères ...

Pour les Ados

Soirée Barbecue,
Jeux
Karaoké
soirée Wii

Inscriptions

le mercredi 11 septembre 2019
14h30 pour les 6-10 ans
16h30 pour les 3-5 ans

Contact : Karine au 06 43 22 86 41

Association LA JOIE DE VIVRE



Assemblée Générale

L'assemblée Générale a eu lieu le 14 mars 2019 en présence de M. le Président d'honneur, M. Jean-Luc CORNIERE. Au cours de celle-ci, il a été procédé à l'élection du tiers sortant.

Composition du Bureau :

- Mme Monique RAMOIN, Présidente
- M. Claude TAUPIN, Vice-président/Secrétaire
- Mme Monique DESMARES, Trésorière
- M. Claude OUINE, Trésorier adjoint
- Mme Marie-Thérèse DUTOT, Mme Thérèse GOHE, M. Pierre MOREAU, Membres du Bureau.

Merci aux membres actuels et sortants de leur participation au sein de l'association, Elle compte maintenant 22 adhérents.

Merci à l'équipe municipale pour la subvention annuelle qui nous a été octroyée.

Toujours les 2^{ème} jeudi de chaque mois, l'après-midi, nous vous accueillons afin de participer à nos animations : jeux, sorties, goûters et la bonne humeur
Prenez contact au 02.35.32.95.37

Nos sorties :

Le 3 mars 2018 : sortie au « Chaudron magique »



Le 14 décembre 2018 : Repas à l'Auberge du Moulin au Tôt.

Le 13 juin 2019 : Musée au château de Vascoeul et repas à l'Auberge St Jacques à St Jacques sur Darnétal

Bertrimont loisirs

Assemblée Générale DU 4 JANVIER 2019



- Président : Anthony Lacaille
- Vice président : Laëtitia Moignard
- Trésorière: Delphine Lacaille
- Secrétaire: Karine Adjacent

Cette année ainsi que l'année passée, nous avons réalisé de nombreuses manifestations en essayant de toucher toutes les tranches d'âges et satisfaire le maximum de personnes. Je tiens à remercier l'équipe active ainsi que les membres sortants pour leur travail tout au long de l'année. Pour rappel, nous sommes tous des bénévoles.

Merci à Mr le Maire ainsi que ses conseillers pour la subvention attribuée. Merci à Sandrine, secrétaire de mairie, merci aux agents municipaux, Sonia, Nicolas, Nico pour leur aide tout au long de l'année.

Vous pouvez rejoindre l'équipe à tout moment de l'année si vous êtes intéressés et motivés, nous ne sommes jamais de trop.

Pour nous contacter : bertrimontloisirs@orange.fr et suivre notre actualité sur notre page Facebook.

A bientôt je l'espère lors de nos prochaines manifestations.

Anthony Lacaille, Président.

Pour tout renseignement concernant l'association BERTRIMONT LOISIRS
vous pouvez appeler le 06 23 31 64 69 ou le 06 28 04 28 04
ou par mail bertrimontloisirs@orange.fr

BERTRIMONT LOISIRS

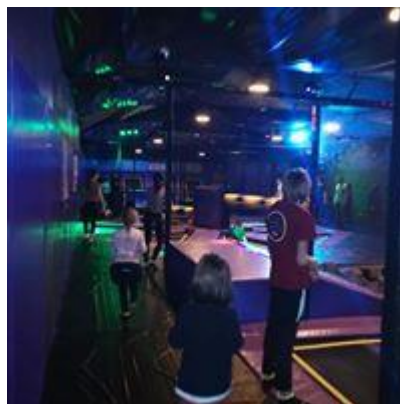
FOIRE A TOUT du 1^{er} mai



PAQUES



LASER GAME



KARTING



BERTRIMONT LOISIRS



BOWLING du 1^{er} décembre 2018



MARCHE DE NOEL



LOISIRLAND



BERTRIMONT LOISIRS

JUIN 2019
Mer de sable

A Venir...



SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2019
Un après-midi à WOODY PARK



SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2019
VELORAIL aux LOGES



DIMANCHE 27 OCTOBRE 2019
BERTRIMONT LOISIRS FETE
HALLOWEEN



SAMEDI 12 OCTOBRE 2019
CASINO DE DEAUVILLE



SAMEDI 14 DECEMBRE 2019
MARCHÉ DE NOËL D'ARRAS



SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019
ESCAPE GAME



SITE ANTS : Agence Nationale des titres sécurisés.



Du nouveau pour mes démarches !

#Modernisation

LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

**JE VENDS OU JE DONNE MON VÉHICULE,
JE DOIS DÉCLARER LA CESSION SUR INTERNET !**



Je me rends sur www.immatriculation.ants.gouv.fr
et clique sur la rubrique « **je vends ou je donne mon véhicule** ».



Je m'authentifie avec FranceConnect.

FranceConnect est la solution proposée par l'État
pour simplifier votre connexion aux services en ligne.
Je choisis un des comptes suivants pour me connecter.



J'enregistre la cession de mon véhicule. Je renseigne
les informations nécessaires à la procédure de vente, notamment
les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule.



À la fin de ma procédure, je récupère **le code de cession**
qui certifie de la vente de mon véhicule ainsi que **le certificat**
de situation administrative.



Je transmets ces documents à l'acquéreur. Le code de cession
lui est indispensable pour effectuer sa demande de carte grise
en ligne.



www.demarches.interieur.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

<https://ants.gouv.fr/>

CARTE IDENTITE et PASSEPORT

Voyage à l'étranger : tous les pays n'acceptent pas une carte d'identité de plus de 10 ans

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte.

Toutefois, tous les pays n'autorisent pas l'entrée sur leur territoire aux personnes titulaires d'une carte portant une date de validité en apparence périmée. Il est en conséquence fortement recommandé aux voyageurs de vérifier quelle est la position du pays dans lequel ils envisagent de se rendre :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/documents-officiels-a-l-etranger>

Selon le pays de destination, il est conseillé de demander le **renouvellement de la carte d'identité** ou de se munir d'un passeport.

Pour les cartes en apparence périmées mais dont la validité est prolongée de 5 ans, les autorités des pays suivants ont officiellement confirmé qu'elles l'acceptaient comme document de voyage :

- | | |
|--|----------------------|
| • Andorre | • Malte |
| • Bulgarie | • Monaco |
| • Croatie | • Monténégro |
| • Grèce | • République tchèque |
| • Hongrie | • Saint-Marin |
| • Islande | • Serbie |
| • Italie | • Slovénie |
| • Lettonie | • Suisse |
| • Luxembourg | • Turquie |
| • Tunisie (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme). | |

Les autorités des pays suivants n'ont pas officiellement transmis leur position quant à leur acceptation de la carte nationale d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans comme document de voyage :

pays de l'Union européenne :

Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Irlande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède ; de l'Espace Schengen : Liechtenstein ; Vatican ; Albanie, Macédoine du Nord, Bosnie-Herzégovine ; Égypte ; Maroc (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme).

Les autorités des pays suivants ne reconnaissent pas la carte nationale d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans comme document de voyage :

- Belgique
- Lituanie
- Norvège

De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, **il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée**, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Vous pouvez télécharger les fiches d'informations sur l'allongement de la durée de validité de la CNI traduites pour chaque pays acceptant la carte nationale d'identité comme document de voyage sur [le site du ministère de l'Intérieur](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/documents-officiels-a-l-etranger)

CARTE D'IDENTITÉ DE PLUS DE 10 ANS, ATTENTION TOUS LES PAYS NE L'ACCEPTENT PAS !

DÉLIVRÉE APRÈS LE 1^{ER} JANVIER 2014

- ✓ La durée de validité est de **15 ans** pour les personnes majeures.

DÉLIVRÉE ENTRE LE 2 JANVIER 2004 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013

La durée de validité passe de 10 à 15 ans, votre carte est donc **encore valable 5 ans après la date d'expiration inscrite**.

- ✓ De nombreux pays **acceptent un titre d'identité en apparence périmé**
Andorre, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Malte, Monaco, Monténégro, République tchèque, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suisse, Tunisie¹, Turquie, Luxembourg

- ☒ **Mais d'autres non**, comme par exemple :



➔ Il est donc fortement recommandé aux voyageurs de **vérifier la position du pays** dans lequel ils envisagent de se rendre.

La liste des pays et de leur position sur la question est notamment disponible sur le site du ministère des affaires étrangères ([diplomatie.gouv.fr](https://www.diplomatie.gouv.fr)).

- ➔ Vous pouvez demander le **renouvellement anticipé** de votre carte d'identité en apparence périmée, à condition de justifier de votre intention de voyage² et de ne pas être titulaire d'un passeport valide.

LA DECLARATION PREALABLE – DP

Ex 1 : Une DP est exigée si vous agrandissez votre maison et que cela entraîne la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol inférieure à 40 m² (par exemple : surélévation, création d'une véranda, d'un garage ou d'une dépendance).

Ex 2 : CREATION ET CHANGEMENT DE PORTE/FENETRE/TOITURE

Une DP est exigée pour toute création d'ouverture (porte, fenêtre), tout changement de porte ou fenêtre par un autre modèle, tout changement de toiture. Si les travaux sont identiques (vous changez de fenêtre pour une fenêtre identique), vous n'avez aucune DP à faire.

LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Ex 1 : Il concerne les travaux de construction de grande ampleur (construction d'une maison individuelle et/ou ses annexes). Toutefois, il s'applique également à plusieurs autres cas (certains agrandissements, construction d'un abri de jardin...). La demande de permis de construire doit être transmise à la mairie.

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

Ex 2 : Un permis de construire est exigé pour la construction d'une piscine découverte de plus de 100 m², ou sans condition de superficie, une piscine dont la couverture dépasse 1,80 m de hauteur. En dessous, une déclaration préalable de travaux est nécessaire.

Ex 3 : AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON INDIVIDUELLE ET/OU SES ANNEXES

Vous devez faire une demande de permis de construire si vous agrandissez votre maison et que cela entraîne la création de plus de 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol (par exemple, construction d'une véranda ou d'un garage, surélévation de votre maison).

Toutefois, entre 20 m² et 40 m², un permis de construire est toujours obligatoire si les travaux portent la surface totale de la construction à plus de 150 m² une fois les travaux achevés (ce qui implique le recours à un architecte)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTER :

La Communauté de Communes TERROIR DE CAUX à TOTES :

Le service urbanisme, est composé de deux agents :

Mme GAILLON - cgaillon@terroirdecaux.net (02.35.32.22.02)

ou

M. Charles ROGISTER - crogister@terroirdecaux.net (02.35.32.92.57)

Pour télécharger les imprimés et infos :
service-public.fr

FICHE PRATIQUE : Documents à conserver

Factures, contrats d'assurances, fiches de paie, etc. Pendant combien de temps faut-il conserver les documents de la vie courante ? Que garder, que jeter ? Voici les durées minimales durant lesquelles il est conseillé de garder vos documents. La durée de conservation des documents varie selon le cas. Elle est liée à la durée pendant laquelle une action en justice peut être engagée par vous ou contre vous

Assurance

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves du règlement	Date du document + 2 ans	
Contrat	Durée du contrat + 2 ans	
Relevé d'information automobile	Permanente	
Assurance-vie	10 ans	Ce délai s'applique au bénéficiaire de l'assurance-vie dès qu'il a connaissance du contrat.
Dommages corporels	10 ans	

Logement

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester une facture. Le fournisseur a 2 ans pour réclamer le paiement.
Factures d'eau	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour agir en paiement contre un abonné, le fournisseur a : • 4 ans (fournisseur public) • 2 ans (fournisseur privé)
Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet	1 an	
Preuve de restitution de matériel (box)	2 ans (à compter de la restitution)	
Factures liées aux travaux	10 ans ou 2 ans selon la nature des travaux	Travaux : • Gros-œuvre : 10 ans • Petits travaux (fenêtres par exemple) : 2 ans
Certificats de ramonage	1 an	
Attestations d'entretien annuel des chaudières	2 ans	
Titre de propriété	Permanente	
Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic, procès verbaux des assemblées générales de copropriété...	10 ans	
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location + 3 ans	Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale (vides ou meublés).
Courrier de révision de loyer	Durée de la location + 1 an	Ce délai s'applique aux logements loués à titre de résidence principale (vides ou meublés).
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Durée de la location	Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie.
Échéance APL	2 ans	

Banque

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due.
Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs	2 ans	À compter de la dernière échéance.
Relevés de compte, talons de chèque	5 ans	Un débit frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de 13 mois.
Tickets de carte bancaire (paiement et retrait)	Jusqu'à la réception du relevé de compte	



Papiers à conserver

Documents à conserver Suite

Travail

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail.	Jusqu'à liquidation de la retraite	Le salarié dispose de 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire.
Attestation Assedic ou Pôle emploi	Jusqu'à obtention de l'allocation chômage	Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite.
Reçu pour solde de tout compte	6 mois	À compter de la signature De votre solde de tout compte (3 ans à défaut de signature).
Échéances allocations chômage	3 ans	Délai de reprise du trop-perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration). Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite.
Titres de paiement de la pension de retraite	Permanente	Documents utiles pour le calcul des droits à la pension de réversion.

Santé

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans	Délai de reprise du trop-perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration).
Carte de mutuelle, demande de remboursement ...	Variable selon l'organisme	Voir les délais prévus dans le contrat.
Ordonnances	1 an minimum	La délivrance de lunettes : • 1 an pour une personne de moins de 16 ans • 5 ans pour une personne entre 16 et 42 ans • 3 ans pour une personne de plus de 42 ans Pas de délai pour la délivrance d'audioprothèses.
Preuves du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation des droits à la retraite	
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Permanente	Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins jusqu'à sa majorité.
Certificats, examens médicaux, radiographies	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé.

Impôts et taxes

Type de document	Durée de conservation*	Précisions
Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu (ainsi que les justificatifs)	3 ans	À compter de l'année qui suit l'année d'imposition (exemple : déclaration 2016 à conserver jusqu'à la fin 2019).
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement.

*Les durées indiquées sont des durées minimales. Vous pouvez conserver vos déclarations de revenus et avis d'imposition plus longtemps.

Coordonnées

gendarmerie de TOTES

rue Général Leclerc,
ouvert au public tous les jours de
08h à 12h et de 14h à 19h
(dimanche et jours fériés de 09h à
12h
et de
15h à 18h)

**Téléphone :
02.35.32.91.13**



Coordonnées

gendarmerie de ST SAENS

rue Notre Dame de Boulogne,
ouvert au public
le lundi matin de 08h à 12h,
le mercredi après midi de
14h à 18h, l
e jeudi matin de 08h à 12h et le
samedi matin de 08h à 12h.

**Téléphone :
02.35.34.51.18**



en dehors de ces horaires et en cas d'urgence,

composer le 17.

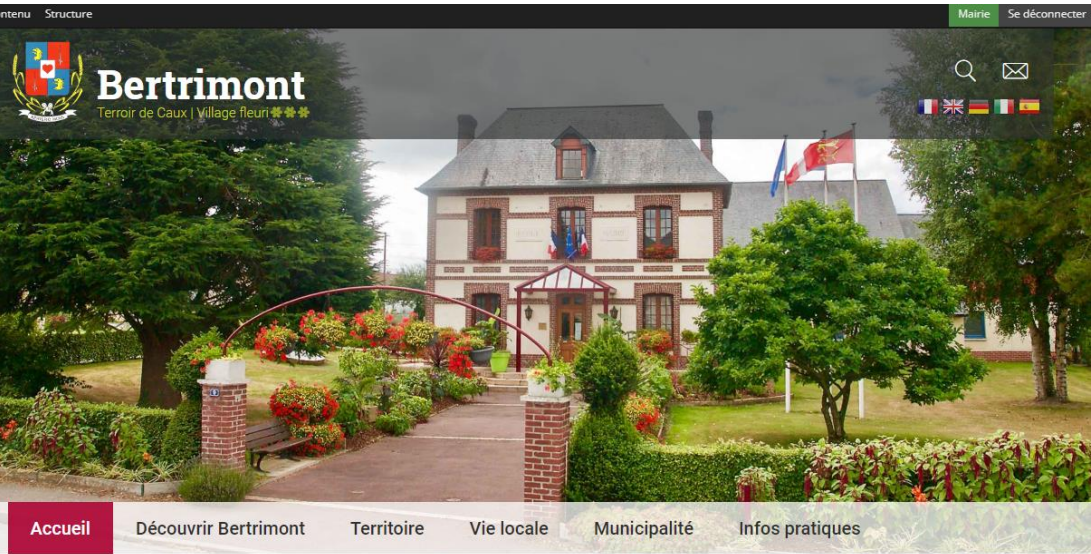
Vous trouverez ci-dessous un lien internet vers un blog gendarmerie crée au niveau régional et qui permet de répondre à un grand nombre de questions que peuvent se poser nos concitoyens, certains plaignants ou élus, qui viennent se renseigner auprès des services de la gendarmerie.

<http://gendarmeriedeseinemaritime.fr/> -

facebook gendarmerie seine maritime :

<https://www.facebook.com/gendarmerie.de.seine.maritime/>

Page accueil site internet



Bertrimont

Bertrimont est une commune rurale de la Seine-Maritime, comptant 241 habitants, dans le pays de Caux.

Au niveau intercommunal, elle est regroupée avec 80 autres communes au sein de la Communauté de Communes Terroir de Caux.



COORDONNÉES

Mairie de Bertrimont
9 rue du Nisbourg
76890 BERTRIMONT
Tél.: 02 35 32 90 24

PERMANENCES

Horaires d'ouverture de la mairie au public :
mardi : de 17H00 à 19H00
jeudi : de 17H00 à 19H00

AUX ALENTOURS ...

Office de tourisme Terroir de Caux
Communauté de communes Terroir de Caux
PETR Pays Dieppois - Terroir de Caux

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

 Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française
En savoir plus

Accueil

Agenda
Actualités
Publications
Galerie photos

Découvrir Bertrimont

Village fleuri
Historique
Patrimoine
Tourisme

Territoire

Situation géographique
Carte communale
Territoire
Infrastructures

Vie locale

Bertrimont Loisirs
Médiathèque
Education
Espace jeunes
Centre de loisirs
La joie de vivre
Anciens Combattants

Municipalité

Conseil municipal
Intercommunalité
Marchés publics
Procès verbaux
Budget

Infos pratiques

Démarches administratives
Informations pratiques
Santé
Annuaire
Gendarmerie
Liens utiles